



COMMUNE DE WIZERNES

Département du Pas-de-Calais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 Juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de WIZERNES, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique LANOY, Maire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 1^{er} Juillet 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site de la Mairie le 1^{er} Juillet 2026.

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 23

VOTE :

A L'UNANIMITÉ

Pour : 23

Contre : 00

Abstention : 00

TRANSMIS EN SOUS-

PREFECTURE LE :

08/07/2026

PUBLIÉ LE :

08/07/2026

Etaient présents : M. Dominique LANOY, Mme Christine BOUTOILLE, M. Clément HERMANT, M. Jean-Jacques VERHAEGHE, Mme Marie-Paule LHERMITTE, M. Alexandre GOUDEFROYE, Mme Nadège NIDERT, M. William HEULLE, M. David VIVIER, M. Jacques CONSEIL, Mme Martine LAMBERT, Mme Maryline DENIS, Mme Sabine LHEUREUX, M. Vincent DEMARTHE, M. Jérémy DANNEL, Mme Christine LEFEBVRE, M. Laurent BRUNET et Mme Ingrid DECLERCQ.

Excusés : Mme Christelle SOULIEZ, M. Mickaël CARRÉ, Mme Alexandra AMBRE, M. Jérémie DIEVAL et Mme Camille VASSEUR, et qui donnent pouvoir respectivement à Mme Christine BOUTOILLE, Mme Sabine LHEUREUX, Mme Nadège NIDERT, Mme Ingrid DECLERCQ et M. Laurent BRUNET.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Paule LHERMITTE

D2026-56 : NOMINATION D'UN REPRESENTANT AU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER (AFAFAF)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu les statuts de l'Association Foncière Autorisée AFAFAF, et plus particulièrement l'article 10 relatif à la composition du bureau, adoptés par l'assemblée des propriétaires réunie en séance le 28 janvier 2016 ;

Vu la nécessité pour la commune d'être représentée au sein du bureau de l'AFAFAF ;

Considérant que Monsieur Guy MERLEN a démissionné ;

Considérant qu'il appartient à la commune de procéder au remplacement du représentant démissionnaire afin d'assurer la continuité de fonctionnement du bureau de l'AFAFAF ;

Le Conseil Municipal décide de :

- **DESIGNER** en qualité de représentant de la Commune de Wizernes au bureau de l'AFAPAF Monsieur Mickaël DUFAY ;
- **AUTORISER** le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

A l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

A handwritten signature in red ink, which appears to read "D. Lano", is written over the printed name "Dominique LANOY". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke extending to the right.

Dominique LANOY

M. le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.